



AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012



LES 20 MILLES DU DER

28 MARS 2010

LAC DU DER

Organisée par le YACHTING CLUB DU DER - PORT DE NEMOURS - 52290 SAINTE-LIVIERE

Préambule : Cette régates compte pour le Challenge du Lac.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV2009/2012)*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra,
- 1.5. Le Règlement du Challenge du Lac
- 1.6. Le Règlement de police du Lac
- 1.7. Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.8. Le présent Avis de Course.

2. Publicité : Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course avant le départ la liste des concurrents ayant présenté leur carte ou leur autorisation ponctuelle.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques de la (des) classe(s) **A, B, C, D, E, L, R, micro**,
- 3.2. Sans objet
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité pourra être demandé.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis par équipage sont les suivants :

Classe	Montant
toutes	10,00€

5. PROGRAMME

- 5.1. **Inscriptions** : Dimanche 28 mars 2009, de **08 h 00 à 09 h 30**
5.2. L'heure prévue pour le **signal d'avertissement** de la course est : **10 h 00**.

6. Jauge : un contrôle pourra être effectué à postériori.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et/ou les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : 1 parcours côtier (précisé en annexe parcours)

9. **Système de pénalité** : application de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1. Le nombre de courses devant être validées est de : 1
10.2. Application du système de points à minima
10.3. Application du système temps/distance avec CVL (Préconisation FFV)

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1 coupe aux trois premiers de chaque filière.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE


Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

 **Yachting Club du Der**
Port de Nemours - B.P. 192
52104 SAINT-DIZIER CEDEX
(33) 03..25.04.13.57
com_sport@ycder.com